Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 15 (1921)

Artikel: Le couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge

Autor: Fleury, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-122272

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le couvent des Cordeliers de Fribourg au moyen âge

Par le R. P. BERNARD FLEURY, Cordelier

(Suite.)

CHAPITRE III

Maître Frédéric d'Amberg, provincial et gardien (1384-1432).

Notice biographique sur le P. Frédéric d'Amberg. — Son administration. — Ses manuscrits. — Fondations. — Visites: S. Vincent Ferrier (1404), le Provincial Jean Leu (1414), l'empereur Sigismond (1418), le Pape Martin V. (1421). — Le Général de l'Ordre, Guillaume de Casale (1431). — Relations avec la ville de Fribourg. — L'inquisition contre les « Vaudois » (1431). — Trois « Saints » douteux. — Les Béguines.

Jusqu'ici, faute de documents, nous n'avons pu recueillir que de rares renseignements sur les religieux qui ont habité le couvent de Fribourg. Mais nous rencontrons maintenant un homme dont les mérites peu communs et les vertus éclatantes ont laissé des traces ineffaçables dans l'histoire du monastère. C'est le P. Frédéric d'Amberg ¹, originaire, comme son nom l'indique, de la ville d'Amberg en Bavière. C'est en 1384 que nous le rencontrons pour la première fois. Il était alors au couvent de Fribourg en Brisgau, où, poussé par son goût pour l'étude, il fit copier à son usage le vocabulaire allemand-latin et latin-allemand de Closener, prêtre de Strasbourg. C'est ce même amour de la science qui l'amena à Paris, ce centre général des études pour l'Ordre des Mineurs comme pour l'Eglise tout entière. En 1389, en effet, nous le trouvons étudiant à cette Université célèbre. De Paris, il va à Avignon, résidence

¹ Cf. notre travail sur Frédéric d'Amberg dans : Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg, t. VIII, livraison I.

du Pape Clément VII ¹. Il y continue ses études avec un zèle égal, et, enfin, par acte du 6 décembre 1392, Clément VII donne le pouvoir à Frère Jean Boardolini ², régent des études au couvent des Cordeliers d'Avignon, de créer maître en théologie Frère Frédéric d'Amberg, provincial des Frères Mineurs de la Haute-Allemagne.

Comme nous le voyons, Clément VII, dans cet acte, donne le titre de provincial à Frédéric. Pour avoir l'intelligence de ceci, il faut se rappeler le schisme qui divisait alors l'Eglise. Non seulement l'Eglise était divisée en deux obédiences, mais chaque Ordre religieux et, souvent même, chaque diocèse et chaque province monastique étaient partagés entre deux chefs. Dans la province des Cordeliers de la Haute-Allemagne, la plupart des couvents restèrent fidèles à l'obédience de Rome, mais quelques-uns, Fribourg en Brisgau et Fribourg en Suisse entre autres, se rattachèrent, comme ces deux villes, à l'obédience d'Avignon. Ces deux cités suivaient l'exemple de leur suzerain, le duc Léopold d'Autriche, un partisan du Pape d'Avignon.

Quand et par qui Frédéric fut-il nommé provincial ? ³ Quels couvents reconnaissaient son autorité ? Il est impossible de le préciser, faute de documents. Une note insérée à la fin de l'inventaire du couvent de Fribourg de 1644 dit qu'il tint un Chapitre provincial à Fribourg en Brisgau en 1398 et que le discours qu'il fit à cette occasion est conservé dans un vieux manuscrit. Nous n'avons pu le retrouver. Par acte du 17 janvier 1404, Benoît XIII (Pierre de Lune) permet à Frédéric d'Amberg, Maître en théologie et provincial, de punir les Frères qui veulent se soustraire à son autorité et il ordonne à tous les Frères de la Province de reconnaître Frédéric comme leur légitime provincial ⁴. Dans un document du 26 mars 1409, Frédéric ne prend plus que le titre de gardien de Fribourg ⁵. Il est probable que, à la suite de l'élection du franciscain Pierre de Candie comme Souverain Pontife au Concile de Pise, toute la Province fut réduite à une seule obédience et reconnut comme unique

¹ L'antipape Robert de Genève.

² Jean Boardolini ou Bardolini devint en 1403 Général de l'Ordre, de l'obédience d'Avignon. Il exerçait encore cette charge en 1417. Cf. Holzapfel, Handbuch der Geschichte des Franziskanerordens, p. 87.

³ Frédéric eut un prédécesseur comme provincial de l'obédience d'Avignon, le Frère Liephard ou Léonard. Cf. Bullarium franciscanum, VII, p. 597 et 716. Frédéric parle incidemment de ce provincial dans un de ses manuscrits (N° 26).

⁴ Bull. franc., VII, p. 325 et EUBEL, Die avignonesische Obedienz der Mendikanten-Orden... zur Zeit des grossen Schismas, p. 118, N° 932.

⁵ Arch. Conv. 112b.

provincial Jean Leonis ou Leu de Bâle, élu provincial de l'obédience de Rome au Chapitre d'Esslingen, le 4 octobre 1392.

Frédéric semble ne plus avoir quitté le couvent de Fribourg jusqu'à sa mort, arrivée le 27 juin 1432. Du moins, il apparaît encore comme gardien de Fribourg en 1414 et 1431. Tout porte à le croire, et nous en avons le témoignage de l'ancien livre des anniversaires, Frédéric s'acquit de grands mérites dans la direction et l'administration du couvent de Fribourg.

Dès son arrivée à Fribourg, Frédéric eut à cœur de travailler à la prospérité de la communauté dont la situation matérielle avait beaucoup souffert par la négligence de quelques supérieurs précédents. Il remit en vigueur les décisions des Souverains Pontifes au sujet de l'administration des biens laissés aux Frères Mineurs, et, par acte du 31 août 1393, il choisit, de concert avec le gardien Pierre Vogel et la communauté, trois procureurs laïques, Guillaume de Villars, Pierre de Corpastour l'aîné, Pierre Morsel, sans le consentement desquels le couvent ne pourra faire aucun contrat, vente ou échange ¹. Le couvent, avant de procéder à cette démarche, avait eu soin, pour lui donner plus de poids, d'obtenir le consentement de l'avoyer, du conseil et de la communauté de Fribourg.

En 1403, le couvent, avec l'approbation de son avoué Pierre Morsel, vend à Jean Cordey, Recteur de l'Hôpital de Notre-Dame, les biens que lui avait légués Alline de Vivry, veuve de Nicolas Mutta².

La Chronique de la Province de Bérard Müller nous dit qu'en 1414 Frédéric d'Amberg fut élu Ministre Général de l'Ordre des Frères Mineurs, au Chapitre général de Lausanne, par l'un des partis en présence, mais qu'il aurait refusé cette dignité. Nous n'avons rien trouvé, dans les documents contemporains, qui puisse confirmer ou infirmer ce fait qui, du reste, est assez vraisemblable.

Frédéric fut non seulement un religieux austère et fervent, un supérieur prudent et avisé, il fut aussi un professeur émérite et un prédicateur distingué. Les nombreux manuscrits qui ont servi à son enseignement et à sa prédication et qui sont conservés à la bibliothèque du couvent en portent un témoignage éclatant. Frédéric fut longtemps, semble-t-il, professeur de théologie, car, dans plusieurs documents, il prend ce titre. Un coup d'œil sur ses manuscrits théologiques et philo-

¹ Arch. cant. Titres des Cordeliers, Nº 4. — Recueil diplomatique, vol. V, p. 93. — Archivum franciscanum hist. VIII, p. 85.

² Arch. de l'Hôpital.

sophiques pourra nous donner une idée de son enseignement. On y trouve :

Rodolphe de Bibrach 1, Ord. Min. Tractatus de itineribus aeternitatis. — Tractatus de septem donis Spiritus sancti.

Dicta Johannis Chrysostômi de naturis bestiarum.

Tractatus de virtutibus moralibus, cardinalibus et theologicis.

Raymundus Lullus², De articulis fidei.

De gaudio beatorum.

De vita religiosorum Christo famulantium.

Tractatus Johannis Chrysostômi eo, quod nemo potest laedi nisi a seipso.

Rosetus Anglicus³, Ord, Min. Tractatus de maximo et de minimo. Fatinus de Ast, Ord. Eremit. Alius tractatus de maximo et de minimo. — Quaestiones aliquae super libros physicorum.

Galterus Warley 4, Ord. Min. Tractatus seu quaestio de contradictoriis. — Quaestio de instanti. — Nota de ente.

Quaestiones Magistri Johannis de Basilea⁵, Ord. Praed.

Quaestiones Magistri Wilhelmi de Cremona 6, Ord. Min. super 2^{um} Sententiarum.

Compendium theologicum Fratris Johannis a Fonte⁷, Ord. Min., lectoris in Monte Pessulano.

Passio *Thomae de Aquino*, sive postillae quae vocantur parmenses. Tractatus de sex aetatibus Magistri *Johannis Gallensis*.

- ¹ Rodolphe de Biberach en Souabe. Ces deux traités que nous citons ont été faussement attribués à S. Bonaventure. Ils furent imprimés pour la première fois à Strasbourg en 1495 parmi les œuvres de S. Bonaventure. Rodolphe de Bibrach vécut vers 1360. Cf. Wadding, Scriptores Ord. Minorum, p. 210 et Sbaraglia, Supplementum ad Scriptores, p. 642. Ces deux ouvrages, dit Sbaraglia, se trouvent aussi à la bibliothèque des Cordeliers de Vienne.
- ² Raymond Lulle, de l'île Majorque, célèbre personnage du Tiers-Ordre de S. François. L'ouvrage De articulis fidei a été écrit à Rome en 1296. Cf. WADDING-SBARAGLIA, op. cit.
- ³ Dans Wadding, op. cit., sous le nom de Rogerus Rugosus. Sbaraglia op. cit. dit que c'est le même personnage que Roger Royseth.
- ⁴ WADDING-SBARAGLIA, op. cit., citent plusieurs écrivains du prénom de Gautier ou de Guillaume sans le nom de Warley.
- ⁵ On y lit cette dédicace : Dilecto socio et amico amore, germano professione necnon et patri honestate et erudicione Fratri *Ghyfoni de Colonia* bachelario actu legenti sententias in Universitate Oxoniae famosa frater *Johannes de Basilea*.
- ⁶ Guillaume de Crémone ou de Centuaria vivait en 1365, † 1402, devint Evêque de Pavie, fut professeur à Paris. Cf. WADDING-SBARAGLIA, loc. cit.
 - 7 Ni WADDING ni SBARAGLIA ne citent cet ouvrage.

Quaedam originalia et distinctiones quae excepi de opere fratris Hugonis praedicatoris super psalterium.

Principia Magistri *Peiri de Candia*, Ord. Min. ¹ super libros sententiarum. — Lectura (super sententias) reverendi in Christo patris *Petri de Candia*, Ord. Min., sicut eam Parisiis composuit et legit anno 1380.

Variae quaestiones theologiae tam speculativae quam moralis.

Variae quaestiones philosophiae.

Bona tabula et utilis fidei christianae, in qua continentur sub brevibus septem virtutes principales, quarum virtutum tres sunt theologicae et quatuor cardinales.

Liber de conflictu virtutum et vitiorum.

A côté de l'enseignement, Frédéric menait de front la prédication. Nous avons à ce sujet des témoignages précieux. C'est d'abord un Bref de Benoît XIII, du 14 janvier 1404, dans lequel ce Pontife accorde à Frédéric le pouvoir d'accorder 100 jours d'indulgence à tous ceux qui, contrits et pénitents, assisteront à ses sermons ².

Ce sont ensuite les propres Sermons de Maître Frédéric, dispersés dans ses nombreux manuscrits, puis encore les sermonnaires que le zélé provincial fit copier ou acquit à prix d'argent. Nous y remarquons :

Deux beaux volumes sur velin, de la fin du XIII^{me} siècle, qui renferment les sermons du célèbre prédicateur franciscain *Berthold de Ratisbonne*³. Ce qui montre le zèle avec lequel Frédéric étudia ces sermons de son illustre confrère, c'est qu'il y ajouta, en 1403, une table des matières détaillée, qui ne compte pas moins de 87 pages.

Un volume de sermons de carême (pour tous les jours, du mercredi des Cendres au vendredi-saint). Auteur inconnu.

Un volume de sermons sur l'oraison dominicale par un ancien cordelier devenu bénédictin à l'abbaye de Cerlier.

¹ Pierre Philaret ou Philargus, originaire de l'île de Candie. SBARAGLIA, l. c., p. 8, cite les bibliothèques où se trouve aussi ce manuscrit, entre autres la bibliothèque du Sacro Convento d'Assise qui en possédait un exemplaire finissant exactement comme le nôtre. On sait que Pierre de Candie fut élu pape au Concile de Pise, en 1409, et qu'il prit le nom d'Alexandre V.

² Bref « Cum tu velut bonus ac fidelis Ecclesiae minister ». Cf. EUBEL, Die Avignonesische Obedienz, etc., p. 119, N° 935, et Bullarium franc., VII, p. 325.

³ A consulter sur ce manuscrit: D^r Jostes, Historisches Jahrbuch der Görresgesellschaft, XII (1891), p. 360 ss. — Anton Schönbach, Studien zur Geschichte der Altdeutschen Predigt, dans: Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-Historische Klasse. Vol. CXLII, p. 2 ss. et vol. CLI, p. 145-175.

Les sermons de saint Vincent Ferrier à Fribourg et dans les environs. Un autre volume de sermons sur la Sainte Vierge, d'un auteur inconnu.

Un gros volume renfermant les sermons du Cardinal Bertrand de la Tour¹, Ord. Min. Frédéric dit qu'il a fait transcrire ces sermons en 1393, que la copie lui a coûté 60 sols de Strasbourg et le papier 10 sols.

Nous trouvons d'autres choses dans les manuscrits de Maître Frédéric, par exemple :

Compendium Magistri Johannis de Burgundia de preservatione et cura morbi pestilencialis.

L'ouvrage fameux de Marsile de Padoue intitulé Defensor pacis.

Une Exposition de la Messe.

Des notes diverses sur la Confession.

Un calendrier de la vie de Notre-Seigneur (Kalendarium quo die et quoto anno Christus opus redemptionis executioni tradidit).

Un volume renferme des matériaux intéressants sur l'histoire de l'Ordre: Catalogue des Frères morts en odeur de sainteté dans chaque Province². — Vie des compagnons de saint François d'Assise³ (fragment des célèbres Fioretti). — Epilogue des Ministres Généraux⁴. — Lettre du Général Gérard Odon à l'ex-général Michel de Césène et réponse de celui-ci. — Lettre du Général Michel de Césène et de tout le Chapitre général de Pérouse au Pape Jean XXII au sujet de la pauvreté du Christ. — Court traité des droits impériaux se rapportant à la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière ⁵.

Un vocabulaire latin-allemand et allemand-latin, composé par Closener, prêtre de Strasbourg, et que Frédéric fit copier en 1384 ⁶.

- ¹ Docteur de Paris, célèbre prédicateur. Ses sermons existent manuscrits dans diverses bibliothèques. Cf. Sbaraglia, *Scriptores*, l. c.
- ² Cf. P. Lemmens, Ord. Min. Leon., Catalogus sanctorum fratrum, 1903, dans Fragmenta minora. Notre Catalogue a été publié dans Archivum franciscanum historicum, IV, p. 544-558, par le R. P. FERDINAND DELORME.
- ³ Cf. P. FERDINAND D'ARAULES, Min. Leon., Vita brevis beati Aegidii, dans Archivum franciscanum historicum I, fasc. 2 et 3.
- ⁴ Edité par le P. Ferd. d'Araules dans la même revue, II^{me} année, fasc. 3, sous le titre : Generalium Ministrorum Ordinis Minorum catalogi duo inediti.
- ⁵ Cf. sur ce volume Paul Sabatier, Actus beati Francisci et sociorum ejus, p. LVI et surtout P. Ferdinand Delorme: Descriptio Codicis 23. J. 60. Bibliothecae Fr. Min. Conventualium Friburgi Helv. dans Archivum franciscanum historium, X, p. 47-102.
- ⁶ Cf. Dr Jostes, Fritsche Closener und Jakob Twingers Vocabularien, dans Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, vol. X, fasc. 3, p. 424 ss.

Cette sèche nomenclature suffira pour donner une idée des connaissances variées et de la multiple activité de notre provincial.

Frédéric mourut le 27 juin 1432, au couvent de Fribourg, et fut enterré au milieu du chœur de l'église, laissant la réputation d'un saint et savant religieux. Aussi l'ancien livre des Anniversaires dit-il de lui : Il fut le bienfaiteur de ce couvent et de beaucoup d'autres.

Cette période est féconde en fondations de messes et d'anniversaires. Malgré les troubles de toute espèce qui amenaient le relâchement des mœurs, la foi était vive et on voulait assurer son salut en fondant son anniversaire.

Guillaume de Löppis (Laupen), dont le père, Guillaume, avait déjà fait une fondation antérieurement, lègue au couvent une cense de 12 sols pour son anniversaire et pour une lumière devant le crucifix, devant l'autel de Saint-Michel, au coin 1, 8 mai 1396.

Pierre Ruerat, dans son testament, fonde son anniversaire aux Cordeliers ². 5 juillet 1412.

Le 23 décembre 1414, le couvent des Cordeliers, du consentement de ses conseillers Jacques Lombard, Nicod de Chénens et Othon de Saliceto, avait vendu à Cuonet Dux, Bourgeois de Fribourg, un casale, à la rue Chevreir, pour 10 sols laus. de cense 3. En 1418, Cuonet Dux donne sa maison située devant l'église Notre-Dame à l'Hôpital, à condition, pour celui-ci, de donner chaque année 5 sols laus. aux Frères Mineurs 4.

Pierre de Cirquilles, prêtre, avait fait en 1365 un legs aux Cordeliers pour la fondation de son anniversaire. Le couvent eut à ce sujet des difficultés avec Paul de Cirquilles, donzel, bourgeois de Fribourg, frère et héritier du défunt. On fit un arrangement à l'amiable et Paul de Cirquilles promit au P. Gardien Kuerbler de payer chaque année au procureur des Frères la somme de 14 sols laus., qu'il assigne sur sa maison en l'Auge, sur sa grange et son verger situés à Stade près de Fribourg. Toutefois, il se réserve de pouvoir racheter cette cense quand il lui plaira pour le prix de 14 livres laus. Le 6 février 1421, le Gardien Jean Scherer vendit ce titre au Recteur de l'Hôpital, Guillaume Mossu, bourgeois de Fribourg, pour le prix convenu de 14 livres laus ⁵.

¹ Arch. Conv., 132.

² Arch. cant.

³ Arch. cant., Reg. Not. Ulrich Manot, Nº 21, p. 133b. La rue Chevreir était dans le voisinage de Notre-Dame.

⁴ Arch. de l'Hôpital.

⁵ Arch. Conv., 105.

Henslinus Kübler, bourgeois de Fribourg, devait au couvent une cense de 70 sols assignée sur sa maison et son four situés près de la Porte de Morat ¹, entre le cimetière et le verger des Cordeliers. Par acte du 15 mars 1423, il se rachète de cette obligation en payant au Gardien Pierre de Hochenfürst la somme de 84 livres. Le couvent a fait cet arrangement du consentement de ses procureurs Jacques Lombard, Nicod Chénens, Othon de Saliceto ².

Pierre Morsel fonde son anniversaire en 1420. A cet effet, il a légué une cense de 3 sols. C'est le Recteur de l'Hôpital qui doit acquitter cette rente 3.

Une fondation plus importante est celle de la famille Bonvisin ou Bonvoisin 4. Rolet Bonvisin et son fils Jacques, trésorier d'Etat, avaient fondé et doté un autel dans l'église des Cordeliers. Hentzlin Bonvisin, fils de Jacques et aussi trésorier d'Etat donne, le 2 mars 1419, la somme de 40 livres au P. Gardien Nicolas Soder pour l'anniversaire de son père. Quelques années plus tard, par acte du 25 avril 1427, il fait une donation plus considérable. Pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres et pour doter plus largement l'autel fondé autrefois par son grand-père et son père, il lègue aux Frères Mineurs huit muids de froment annuellement et il assigne ce legs sur toute sa grande dîme de Pérolles et de Cormanon. Il y met diverses conditions :

- I. Les Frères devront dire chaque jour la messe fondée par ses ancêtres à l'autel de la famille.
- II. Ils devront entretenir cet autel en bon état et avec les ornements convenables.
- III. Il devront faire brûler perpétuellement une lampe devant cet autel.

En outre, Hentzlin Bonvisin lègue encore au couvent 4 livres laus. annuellement pour la fondation de deux anniversaires. De ces 4 livres, 70 sols seront distribués aux Frères et le reste demeurera au couvent ⁵.

Hentzlin Bonvoisin avait légué ses biens à l'Hôpital et à la grande Confrérie du Saint-Esprit. Le Recteur de l'Hôpital, Guillaume Mossu, et le Recteur de la Confrérie, Peterman Machi acceptent le 27 sep-

¹ La porte de Morat était alors à la Mauvaise Tour, près de la préfecture actuelle.

² Arch. cant., Reg. Not. Ulrich Manot, 25, p. 153b.

³ Arch. Conv. Lib. Anniv., au 15 juillet.

⁴ Arch. Conv., 274.

⁵ Ceci semblerait indiquer qu'à cette époque la vie commune n'était plus observée dans toute sa perfection.

tembre 1427, le testament. L'avoyer, les bannerets et la communauté de Fribourg, ainsi que le Doyen de Fribourg le munissent de leur sceau. Depuis lors, cette fondation a été régulièrement acquittée par l'Hôpital aux Pères Cordeliers, qui continuent à célébrer les messes fondées à l'autel Bonvisin (maintenant l'autel Saint-Antoine), devant lequel brûle toujours la lampe mentionnée dans le testament.

Pierre Divitis (Rich), donzel, fils de feu Jacques Divitis, chevalier, donne aux Frères Mineurs une cense de 40 sols pour l'anniversaire de feue Nésa, sa femme, fille de feu Louis de Söftigen, donzel, de Berne, et pour l'anniversaire de Jeannette, sa fille (22 juillet 1428) ¹.

Le 28 juin 1420, Isabelle Balla, femme de feu Jean Motta, bourgeois de Fribourg, cède au couvent une cense de 6 sols pour le dîner du jeudi saint, et une autre de 4 sols pour son anniversaire ².

Par acte du 30 mai 1422, Anneline Felga, fille de Guillaume Felga, donzel, et veuve de Jean Sibillion, bourgeois de Fribourg, fait un legs à l'église de Saint-Jean sur la Planche ³. Ce doit être la même Anneline qui est inscrite sur notre ancien livre des anniversaires au 3 juin, par ces mots : Nous devons célébrer l'anniversaire d'Anneline Felga, qui a donné au couvent une cense de 25 sols, plus 20 muids d'épeautre et 10 muids de froment.

Une autre bienfaitrice fut Périssonne de Melduno, qui légua au couvent, sans condition, la somme de 20 livres dont le Gardien Jean Kaiser donne une quittance le 23 novembre 1431 ⁴.

Guillaume Hirspe, dont le fils est Frère Mineur, lègue à l'Hôpital une certaine dîme, à condition pour l'Hôpital de donner annuellement aux Cordeliers deux muids d'épeautre ⁵.

Depuis le commencement du XV^{me} siècle, nous sommes renseignés sur la présence à Fribourg des supérieurs de l'Ordre (Généraux, Provinciaux, Custodes) par les comptes des trésoriers ⁶. C'était, en effet, l'usage à Fribourg d'offrir le vin d'honneur à tous les étrangers de distinction de passage en cette ville. Chaque fois que le Général de l'Ordre, le Provincial ou le Custode arrivait à Fribourg, le Conseil lui

¹ Arch. Conv., 134 et Arch. cant., Reg. Not. Manot, 59, p. 228.

² Arch. Conv., 227.

³ FONTAINE, Collection diplomatique, tome IX, p. 224.

⁴ Arch. cant., Reg. Not. Manot, folio ad diem.

⁵ Acte collé sur la couverture d'un manuscrit de la bibliothèque du couvent.

⁶ Arch. cant. « Seckelmeisterrechnungen ». Fontaine a écrit : Extraits historiques tirés de la collection des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg, 1402-1700, Ces Extraits forment 34 vol. manuscrits à la Bibliothèque cantonale,

présentait le vin d'honneur. On offrait deux sortes de vins : le vin ordinaire et le claret, sorte de vin cuit avec du sucre et des épices ¹. On envoyait ordinairement 4 pots de chaque qualité. Il en est fait chaque fois mention dans les comptes des trésoriers.

Nous savons par ces comptes que le Général de l'Ordre passa à Fribourg en 1414; de même le Provincial se rendant au Chapitre général à Lausanne, qui eut lieu le 16 octobre 1414, et à son retour. Ce provincial était Jean Leonis ou Leu, de Bâle. Dans un document daté de Fribourg, 14 octobre 1414, Jean Leu remercie l'avoyer et les conseillers de la sollicitude qu'ils ont toujours portée au couvent des Frères Mineurs et il appelle sur eux les bénédictions du Ciel. Comme il arrive, poursuit-il, que ceux qui ont renoncé au monde et embrassé la vie religieuse déclinent quelquefois de la sainteté de leur état, il est nécessaire parfois que le bras séculier vienne en aide à la puissance spirituelle pour faire rentrer ces égarés dans le devoir. C'est pourquoi, il prie l'avoyer et le Conseil que, si pareil cas se présentait à Fribourg, ils veuillent bien y remédier et prêter main-forte à l'autorité des supérieurs pour punir les coupables selon les statuts de l'Ordre ². Nous ignorons ce qui a pu donner occasion à cette démarche du Provincial.

Nous voyons aussi par ces mêmes comptes que les visites canoniques du couvent se faisaient régulièrement, car le Custode y paraît presque chaque année comme présent à Fribourg. En 1426, on mentionne la visite du Général, le « Soverain deis Cordaley » est-il dit dans les comptes ³.

Le couvent servait aussi à loger les étrangers de marque. En 1404, du 9 au 14 mars, il donna l'hospitalité à saint Vincent Ferrier, le grand prédicateur populaire du temps. Le Gardien Frédéric d'Amberg, qui connaissait déjà peut-être le Saint à cause de ses relations avec Benoît XIII dont Vincent Ferrier était le confesseur, nous a laissé, par écrit, les sermons de l'illustre dominicain espagnol, tels qu'il les a entendus de ses propres oreilles. Il y en a 16, tous de la belle écriture de Maître Frédéric. Le Conseil donna au couvent une gratification

¹ En 1438, on cessa d'offrir le claret. On y substitua le vin rouge. Cf. Berchtold, *Histoire du Canton de Fribourg*, I, p. 237. Le vin d'honneur se présentait dans de grands flacons d'étain, qu'on nommait channes et qui n'avaient pas d'autre destination que celle-là. Les flacons ordinaires contenaient chacun 3 pots et les plus grands 4 pots.

² Arch. cant. Titres des Cordeliers, 5.

³ Arch. cant. Comptes des Trésoriers, 47^{me} compte (Pierre Morsel),

de trois livres pour le logement de Maître Vincent, comme on disait alors 1.

En 1405, Egon, comte de Kybourg, fut à Fribourg, avec l'avoyer de Berne, le sire de Brandis, le chevalier de Grüneberg et d'autres; le Conseil leur offrit 34 pots de vin rouge du Valais et 24 pots de claret; le même jour, on leur offrit, pendant le souper, 12 pots de claret et 12 pots de vin, et, après le souper, on leur offrit encore, chez les Cordeliers, où on les avait conduits pour passer la soirée, 15 pots de vin comme « Abendtrunk » ².

En 1414, c'est l'empereur Sigismond qui, revenant d'Italie, arrivait à Fribourg le 2 juillet et prenait ses quartiers au couvent des Cordeliers. Son passage coûta à la ville 458 livres. L'empereur était accompagné du comte de Savoie, du fils du marquis de Montserrat, du marquis de Saluces, du duc de Milan et d'un grand nombre de seigneurs de premier rang. Sigismond avait une suite de 800 chevaux, le duc de Savoie en avait 600. L'empereur repartit le mardi après dîner (3 juillet) et se dirigea sur Berne 3.

Le 3 juin 1418 arrivait à Fribourg le Pape Martin V, revenant du Concile de Constance. Il resta trois jours dans notre cité. Le Pape était parti de Constance le lundi de Pentecôte, 16 mai 1418. Il passa par Soleure, et le mardi, 24 mai, il arriva à Berne, où il pontifia le jour de la Fête-Dieu. Il resta dix jours à Berne, et il vint à Fribourg, le vendredi 3 juin, d'où il partit pour Genève, le lundi 6 du même mois. A Fribourg, il ne logea pas aux Cordeliers, mais à l'abbaye des Chasseurs ⁴.

Au commencement d'octobre 1431, le Général de l'Ordre, Guillaume de Casal, se rendant au Concile de Bâle, s'arrêta à Fribourg. Guillaume de Casal avait été mis à la tête de l'Ordre au Chapitre d'Assise, en 1430. Ce Chapitre, convoqué par le Pape Martin V et présidé par le cardinal Cervantès, s'était efforcé de mettre fin à la division de l'Ordre, en adoptant des Constitutions communes, qu'on appela Constitutions martiniennes en l'honneur du Pape régnant.

¹ Cf. P. NICOLAS RÆDLÉ, Sermons de S. Vincent Ferrier, dans Revue de la Suisse catholique, V^{me} année, p. 11.

² Arch. cant. C. Trés., 1405, T. 159, Vins d'honneur, 7^{me} compte.

³ Sur les visites des souverains à Fribourg, cf. Ferd. Ruegg: Hohe Gäste in Freiburg vor dessen Beitritt zur Eidgenossenschaft, dans Freiburger Geschichtsblätter, XV. Jahrgang (1908). Sur la visite de Sigismond, voir BERCHTOLD, op. cit., I, p. 206,

⁴ Cf. Recueil diplomatique, VIIme vol., p. 59 ss.

A ce Chapitre, le nouveau Général accepta et jura d'observer ces Constitutions. Mais les guerres, les épidémies, le grand schisme d'Occident avaient rendu tellement difficile l'observance littérale de la Règle que Guillaume de Casal obtint du Pape Martin V la Bulle Pervigilis qui le déliait de son serment ¹, et la Bulle Ad Statum Ordinis par laquelle le Pape voulait, du moins, tranquilliser les consciences ². En effet, en vertu de cette Bulle, le Général pouvait autoriser une interprétation plus large de la pauvreté franciscaine. Et, ainsi, commença la division formelle entre la communauté de l'Ordre ou les Conventuels ³, qui admettaient une interprétation plus bénigne de la Règle, selon les déclarations des Souverains Pontifes, et la Réforme de l'Observance, née en 1368, qui interprétait plus strictement le précepte de la pauvreté.

Vers la fin du XIV^{me} siècle, on dut faire quelques travaux de bâtisse ou de réparation au monastère, car, dans un document de cette époque, nous trouvons que Janinus Kubler, bourgeois de Fribourg, promet aux Frères Mineurs et à leur procureur, Guillaume de Villars, donzel, (choisi comme procureur le 31 août 1393) de conduire pour les dits Frères unum milliare de pierres depuis la carrière qui se trouve près de la carrière dite de Saint-Nicolas, sous les rochers de Bourguillon 4, jusqu'au cimetière devant l'église, c'est-à-dire sous le toit devant l'église, pour le prix de six livres et dix sols.

Vers 1425, l'église s'enrichit d'un orgue dû à la générosité et au travail de Maître Conrad Belius. On lit, en effet, dans l'ancien livre des anniversaires, au 8 mars : Anniversaire de vénérable Maître Conrad Belius, facteur d'orgues (et d'Elisabeth son épouse), lequel nous a offert l'exécution et le travail des orgues placées dans notre chœur, pour le repos de son âme et des âmes de ses parents. Et ceci a été promis le jour de saint Thomas, apôtre (21 déc.) 1425.

¹ Bullarium franciscanum, VII, p. 737.

² Ibid., p. 739.

³ Le nom de Conventuels désigne spécialement les religieux qui usèrent de certains adoucissements accordés par les Souverains Pontifes dans l'observance de la Règle, parce qu'ils habitaient, en général, les grands couvents de l'Ordre, tandis que les Observants, à l'origine, n'avaient que de petits couvents ou ermitages. Quant au nom de Cordeliers (frères de corde liés), que le peuple donnait en France aux Frères Mineurs, il resta, après la division de l'Ordre, commun aux Conventuels et aux Observants, si ce n'est dans les villes qui possédaient simultanément des couvents des deux familles, où il continua à être donné aux Conventuels seuls. Cf. Othon de Pavie, l'Aquitaine séraphique, III, p. 12.

⁴ Pour les carrières de Fribourg au moyen âge, cf. BERCHTOLD, op. cit. p. 221, 222,

Depuis quelque temps déjà, les tuiles commençaient à remplacer le bois pour la toiture des maisons. Une ordonnance du 18 juin 1419 avait statué que la ville donnerait la moitié des tuiles gratuitement à ceux qui voudraient couvrir intégralement leurs maisons ou leurs greniers en tuiles, pourvu qu'ils s'obligeassent à maintenir toujours ces toits en tuiles. Les Cordeliers reçurent de ce chef 4,850 tuiles pour la moitié du toit de la nef de leur église, et encore 3,550 et 9 grandes tuiles 1; ces dernières se payaient 7 ½ deniers la pièce. En 1447, nouveau cadeau de tuiles aux Cordeliers : 225 plates et 325 coupées 2.

Le Général Guillaume de Casal a laissé à Fribourg deux documents remarquables de son passage. Tous deux portent la date du 10 octobre 1431. Le premier fait participer tous les habitants de Fribourg, présents, passés et futurs, à toutes les bonnes œuvres des trois Ordres de Saint-François : Mineurs, Clarisses, Tertiaires. Le Général accorde cette faveur en raison de la bienveillance et de la protection dont les Fribourgeois entourent les religieux de son Ordre. Le second met le couvent sous la curatelle des magistrats de Fribourg quant au temporel et les prie de nommer un ou plusieurs procureurs pour l'administration de ses biens. Le Conseil fut fort satisfait de ces deux privilèges et il envoya deux florins à Maître Frédéric pour les remettre aux deux secrétaires du Général qui avaient écrit ces deux actes 3.

Les magistrats ne considéraient pas comme un vain titre le nom de protecteurs ou curateurs du monastère que leur avait donné le Général de l'Ordre. Depuis lors, ils prennent en partie à leur charge les grosses réparations à faire. C'est ainsi qu'en 1443 ils font refaire la muraille des Cordeliers du côté de la maison de la grande Confrérie 4. Il est vrai que le couvent, de son côté, rendait bien des services à la cité. C'est là que la ville avait sa chancellerie et conservait ses archives. En 1433, on fit une voûte neuve pour les archives et c'est ici, dit Fon-

¹ Arch. cant. Comptes Trés., 34^{me} compte.

² Arch. cant., *ibid.*, 88^{me} compte. Quoi qu'on en ait dit, le moyen âge n'était pas étranger à toute idée d'hygiène publique. Nous voyons par les mêmes comptes (44^{me}, 45^{me}) qu'on refit, en 1424, un canal depuis l'étang du Belzai (où se trouve maintenant le Collège Saint-Michel) jusqu'au Grabensaal. Ce canal servait d'égout aux maisons de la rue Fischolan et traversait ensuite le cimetière des Cordeliers pour se jeter au Grabensaal. On dépensa pour ce canal près de 250 livres, dont une partie à la charge des habitants de la rue Fischolan pour le service qu'il leur rendait.

³ Ces deux actes ont été publiés dans Archivum franciscanum historicum par le P. Anglade, VIII, p. 85 ss.

⁴ Arch. cant., C. Trés., 82,

taine, l'époque où les archives de la ville cessèrent d'être aux Cordeliers ¹. En 1428, on dépensa 28 livres 15 sols pour le toit de la chancellerie aux Cordeliers ².

Jusqu'au commencement du XV^{me} siècle, le local des assemblées de la communauté de Fribourg était l'église Notre-Dame, qui, dans tous les actes, est titrée de chapelle. C'est encore là que se fit, ou du moins se sanctionna l'ordonnance constitutionnelle de 1393. Mais ces assemblées étant devenues plus nombreuses en raison de l'accroissement de la population, elles furent transportées à l'église des Cordeliers. C'est là que se fit la constitution de 1404 à la Saint-Jean-Baptiste, et depuis lors, cette église servit de local pour les assemblées générales de Fribourg jusqu'à la chute de l'ancien régime en 1798. C'est là que, chaque année, se nommait l'avoyer, le bourgmestre, les 4 bannerets et le grand sautier. L'assemblée réunie à la Saint-Georges dans l'église des Cordeliers, en 1405, prit des mesures contre ceux qui exciteraient des troubles à l'occasion du bannissement du banneret de la Neuveville, Jacques Emonot. En 1417, on y renouvelle l'alliance entre Berne et Fribourg.

Le couvent n'avait pas seulement à loger des hôtes illustres, mais à l'occasion, il servait de refuge à des criminels en vertu du droit d'asile dont il jouissait. En 1428, un nommé Pierre Bourquin y fut gardé à vue par huit gardes pendant trois jours et trois nuits. On ne sait quel était le crime de cet individu qui eut ensuite la tête tranchée.

En 1415, il se manifesta une maladie qu'on crut être hors de la portée des connaissances de nos « barbiers ». On envoya donc le Gardien des Cordeliers à Bâle pour aller parler à ce sujet à un maître « barbier » qui était de sa connaissance. Les frais de son voyage furent de 19 sols 3.

La secte des Vaudois, ainsi nommée de Pierre de Vaud, célèbre hérésiarque du XII^{me} siècle, s'était répandue en Suisse et avait pénétré à Fribourg. Ces hérétiques rejetaient la confession, le purgatoire, les miracles, l'efficacité des indulgences et des prières pour les morts, l'invocation de la Sainte Vierge et des Saints. Une première enquête fut faite à Fribourg en 1399 par l'inquisiteur Frère Humbert de Franconis, religieux dominicain, assisté du Gardien des Cordeliers de Lausanne, Guillaume de Vufflens, et d'Aymon de Tallinges, official de l'Evêque de Lausanne. Les accusés, au nombre de 53, déclarèrent renoncer à

¹ Arch. cant., Ibid., 62me compte.

² Ibid., 52^{me} compte.

³ Arch. cant., C. Trés., 25^{me},

leurs erreurs et furent absous ¹. Mais, 30 ans plus tard, la secte avait relevé la tête et elle donna lieu à une nouvelle enquête. Le nombre des personnes citées en 1430 était de 70 : dans le nombre, beaucoup de femmes et quelques Béguines. Les inquisiteurs, au nombre de trois, dont deux Dominicains étrangers, étaient assistés d'autres ecclésiastiques du pays et de tous les principaux magistrats, l'avoyer Jacques Lombard, en tête. L'inquisition commença le 23 mars 1430 et finit le 30 juin suivant. Les interrogatoires avaient lieu dans la maison de Bernard Chausse (Caliga), à la Croix-Blanche, maison qui appartenait au duc de Savoie, et les jugements sur le cimetière de Saint-Nicolas.

Frère Balthasar de Munsingen, lecteur du couvent des Cordeliers, se trouve plusieurs fois cité dans les actes du procès. Il fut lui-même interrogé pour déposer contre un tiers, le 29 mars. Il accompagna Ulrich du Jordil qui vint faire une abjuration spontanée de la secte, le 5 avril. Il est cité comme présent aux sentences prononcées sur le cimetière de Saint-Nicolas, le 2 et le 7 mai, et aux interrogatoires des 21, 27 et 28 juin.

Le même lecteur fut impliqué dans une affaire qui causa bien des tracas et que la concision des comptes des Trésoriers ne nous permet pas de bien saisir. Hennette, femme de Ully Bucher, réclamait du lecteur 110 florins qu'elle lui avait remis. Il en était résulté de grands débats avec les amis du Frère Balthasar, débats qui avaient été terminés à Bâle, par des arbitres qui tranchèrent le différend en faveur du lecteur. Nonosbtant cette sentence, Hennette fit mettre en jugement Frère Balthasar par le Concile de Bâle, d'où il résulta pour lui de grands frais. C'est pourquoi, Messeigneurs du Conseil, par déférence pour noble Thuring de Hallwyl et pour la sentence portée à ce sujet par Messeigneurs de Berne, payèrent pour la dite Hennette Bucher, à Messeigneurs de Berne, 100 florins et, pour les frais que cette affaire occasionna à Messeigneurs de Berne, 20 florins, en tout 120 florins, soit 165 livres 2.

¹ Cf. Daguet, Histoire de la Seigneurie de Fribourg, dans : Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg, tome V, p. 65. Voir aussi sur ce procès Ochsenbein, Aus dem schweizerischen Volkesleben des XV. Jahrhunderts. Der Inquisitionsprozess wider die Waldenser zu Freiburg im Jahre 1430 nach den Akten dargestellt. Bern, 1881. L'auteur n'a pas su juger ce procès d'après les idées du temps.

² Arch. cant., Comptes Trés. de 1433. Un P. Balthasar de Munsingen fut Gardien du couvent de Fribourg-en-Brisgau à cette époque. C'est probablement le même personnage. Cf. Hansjakob, St. Martin in Freiburg als Kloster und Pfarrei, p. 18.

Ce serait le moment de parler ici de trois religieux qui seraient morts en odeur de sainteté au couvent de Fribourg, à cette époque : les Frères Théodule, Antoine et Mamert. Malheureusement, nous n'avons aucun document contemporain sur leur compte. Il en est fait mention, pour la première fois, dans une notice sur le couvent de Fribourg, insérée à la fin de l'inventaire du couvent de 1644. On y lit : « Dans la chapelle de Tous-les-Saints, à la droite du cloître, est enterré Frère Mamert ; on ignore qui il fut, il est mort en odeur de sainteté. Sur son tombeau, des énergumènes furent délivrés, et, pendant qu'ils priaient, ils se trouvaient élevés en l'air, sans le savoir, jusqu'à un pied de hauteur, comme quelques témoins oculaires l'ont attesté. On dit aussi que Frère Antoine de Soleure est enterré dans la même chapelle. Personne ne sait rien sur son compte, si ce n'est le très R. P. M. Louis a Musis 1. »

La Chronique de la Province rédigée vers 1700 par le P. Bérard Muller dit à son tour :

- « Le 3 août 1408 mourut saintement, dans ce couvent, le bienheureux Frère Théodule de Strasbourg, Ord. Min. Conv., fils de cette illustre Province et prêtre profès. »
- « Le 9 juin 1428 mourut le bienheureux Frère Antoine de Soleure, prêtre, illustre par son éminente sainteté; il est enterré en dehors du chœur, dans la chapelle de Tous-les-Saints, où repose aussi le bienheureux Frère Mamert de Spire, autrefois célèbre par ses miracles, surtout en faveur des énergumènes.

Le chroniqueur ne donne aucune référence à ces deux notes et aucun document contemporain de nos Archives ne parle de ces trois religieux.

Le P. Bérard Muller dit plus loin, dans sa chronique : « Le 6 septembre 1628, un certain prince des démons, nommé Oeniomagus, révélait, par la bouche d'un énergumène, que les corps des bienheureux Frères Théodule, Antoine et Mamert étaient enterrés à Fribourg, chez les Conventuels, dans la chapelle de Tous-les-Saints, et leur tombeau inspire une grande horreur et une grande crainte à tous les démoniaques. (Voir le protocole V, année 1631, 14 février, où se trouve une attestation du Rév. Monsieur Wuilleret, prêtre et exorciste.) »

Aux Archives du couvent se trouve une supplique 2 de l'année 1630

¹ Provincial 1628–1631 et 1639–1642. Son nom était « Ungelehrt^{*} » qu'il latinisa en « Amusius » changé par l'empereur Ferdinand en « a Musis ».

² Archives du couvent, 593. C'est le seul document des Archives du Couvent . ayant trait à ces trois religieux,

du provincial Louis a Musis demandant à l'évêque de Lausanne, Mgr de Watteville, la permission d'ouvrir la tombe de quelques religieux Cordeliers, que l'on croit morts en odeur de sainteté. L'Evêque accorda la permission, à la condition de ne pas publier de nouveaux miracles et ne de pas exposer de reliques à la vénération des fidèles sans l'approbation de l'Ordinaire. On lit, sur le côté externe de la supplique : « Ceci concerne principalement les ossements et les cendres du bienheureux Frère Mamert ». Il paraît que les recherches du provincial n'eurent pas de succès, car il n'en est plus fait mention nulle part.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'il existait alors, à Fribourg, quatre maisons de Béguines, dont trois du Tiers-Ordre de Saint-François. Au commencement du XV^{me} siècle, il s'éleva une violente persécution contre les Béguines, spécialement à Bâle, de la part des Dominicains ¹. Ceux-ci prétendaient que les Béguines appartenaient à une secte condamnée par l'Eglise au Concile de Vienne. Les Béguines se réclamaient de leur qualité de tertiaires de Saint-François pour échapper à leurs persécuteurs, et il va sans dire que les Frères Mineurs prirent fait et cause pour leurs sœurs spirituelles. A Fribourg, il paraît que les Béguines ou plutôt un certain nombre d'entre elles avaient donné lieu à des plaintes graves, et une ordonnance du Conseil du 2 août 1413 décréta des mesures sévères contre celles qui se conduiraient mal et défendit aux Cordeliers et aux Augustins de donner le voile de Béguines à des filles avant l'âge de 30 ans ².

CHAPITRE IV

Les successeurs de Frédéric d'Amberg (1432-1450).

Les Gardiens. — Administration, comptes, impôts. — Les fondations. — Prédication et autres travaux. — Rodolphe de Gruyère, cordelier, évêque d'Hébron (1447). — L'empereur Frédéric IV à Fribourg (1442). — Le Tiers-Ordre ou les Béguines.

Nous ne connaissons que trois Gardiens pour cette période de vingt ans : les Pères Guillaume Falk, en 1440; Jean Bibrach, en 1441, et Jean Surer, en 1448. Nous n'avons aucun détail sur leur vie et fort peu sur leur administration.

¹ Cf. Wurstisen, Bassler Chronick, 1883, liv. IV, chap. IX, p. 155 ss. — Le Concile de Vienne (1312) avait condamné la secte des Béguines. Mais, dans beaucoup de lieux, on appelait Béguines des membres du Tiers-Ordre de S. François. De là, une fâcheuse confusion qui donna lieu à des conflits regrettables.

² FONTAINE, Coll. dipl., tome VIII, p. 427.

Le 25 oct. 1447, Maître Bérard ou Bernard Fremesi, Cordelier, fut nommé curé de Fribourg, mais, n'ayant pas reçu les dispenses nécessaires, il ne put accepter cette charge ¹. Nous ne savons rien d'autre de ce personnage.

Malgré la charité des fidèles et les nombreuses fondations de cette époque, le couvent se vit néanmoins dans l'obligation d'emprunter et même de mettre en gage ses vases sacrés. Le 2 mars 1448, frère Jean Surer, gardien, reconnaît d'avoir emprunté à Jean Gambach ², bourgeois de Fribourg, et à sa femme Alexie 60 florins d'or du Rhin. Le Gardien a donné en gage, contre cette somme, deux calices avec leurs patènes, la statue de saint Christophe avec son bâton orné d'un saphir et une coupe d'argent, le tout d'un poids de 12 marcs ³.

Nous avons vu que le Général de l'Ordre avait mis le couvent sous la curatelle du Conseil quant au temporel. Nous ne savons si c'est depuis lors et en vertu de cette concession que le Conseil se fit soumettre, chaque année, les comptes du couvent ⁴. Il en est fait mention, pour la première fois, dans les comptes des Trésoriers, dix ans plus tard, en 1442. On y lit ⁵: « Aux Cordeliers, quand Messeigneurs y furent pour recevoir le compte du Gardien, 4 pots de vin Chotagny ⁶ et 4 pots de vin ordinaire ». Et plus loin, dans le même compte, Déboursés divers: « Pour dépenses consistant en 8 pots de vin, moitié de Chotagnie et moitié de Lavaud, bus par Monseigneur l'avoyer et autres seigneurs, chez Hensli Helpach, quand on fit le compte des Cordeliers, 14 sols ». C'était déjà l'habitude, paraît-il, de ne rien faire, de ne rien traiter, si ce n'est le verre en main.

Les Frères Mineurs, vu leur pauvreté, étaient exempts d'impôts. Cependant, dans quelques circonstances extraordinaires, nous les voyons contribuer à certaines dépenses publiques. Ainsi, en 1388, le gouvernement fit un emprunt forcé pour se mettre en état de conquérir le château

¹ Voir Dr Büchi, Die Chronik des Nicod Duchastel dans Anzeiger für schweiz. Geschichte 1920, p. 115 et Dellion, Dict. des paroisses. V, p. 358.

² Il s'agit, sans doute, du célèbre avoyer Gambach qui a laissé son nom au domaine, aujourd'hui quartier du Gambach.

³ Arch. cant. Reg. Not. Pierre Faulcon, 50, p. 156.

⁴ 1441, juillet 12: « Par le Conseil des 60 sont ordonnés pour gouverneurs des Cordeliers Mons. l'avoyer Ja. de Praroman, P. d'Englisberg, N. Bugnet et doivent ouïr leurs comptes tous les mois. (Recueil dipl. du Canton de Fribourg VIII, p. 238.)

⁵ Arch. cant., C. Trés., 79.

⁶ Le Chotagny, vin rouge du Valais. (BERCHTOLD, op. cit., I, p. 237.)

et le comté de Nidau, que les Bernois nous avaient enlevés. Les Cordeliers durent sans doute donner aussi leur obole, car on lit, dans les comptes des Trésoriers : Censes de Nidau, eis Cordeliers, 13 sols.

En 1445, comme Fribourg se préparait à la guerre, on leva un impôt de 1 % sur les biens. L'estimation de sa fortune était laissée à chaque particulier, mais le Conseil pouvait, dans l'espace d'un an, confisquer les biens de ceux qui avaient trop peu contribué. Les Augustins et les Cordeliers furent exempts de cet impôt, mais non les Béguines augustines et franciscaines.

Johannette de Cormenbon, veuve de Nicod Niblierre, avait un grand attachement à l'Ordre de Saint-François. Dans son testament du 18 avril 1435, elle fait des dons aux quatre maisons de Béguines de Fribourg. Elle choisit sa sépulture au cimetière des Frères Mineurs, dans le caveau de son mari. Elle lègue aux Frères : 1º Une somme de 100 sols lausan. pour son anniversaire ; 2º une autre somme de 10 livres pour l'anniversaire de ses ancêtres ; 3º à chaque religieux prêtre, le jour de sa' mort, 2 sols, et à chaque Frère novice, 12 deniers laus. 1.

L'abbaye des Tanneurs avait fait construire un autel dans le cloître du monastère, en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur. Le P. Gardien, Guillaume Falk, promet, le 4 mai 1440, de faire chanter chaque année, aux Quatre-Temps, une messe à cet autel pour la dite abbaye, et de faire célébrer l'anniversaire pour les membres de la société au mois de mai, selon l'usage du couvent, en allant sur la tombe avec la croix, etc. En retour, la société a remis 14 livres au P. Gardien ².

Par acte du 6 avril 1441, Frère Jean Bibrach, gardien, et toute la communauté des Frères Mineurs de Fribourg promettent à Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg, fils de feu Othon de Saliceto, de célébrer et de chanter, dans leur église, les messes des morts stipulées pour le salut de l'âme d'Othon et des âmes de tous ses ancêtres, dans l'espace de cinq ans et six mois, à partir du 17 avril 1441, c'est-à-dire chaque semaine deux messes à l'autel de Saint-François et deux dans la chapelle de Saint-Louis. Et, en retour, Antoine condone et remet au couvent la dette de 133 livres que le couvent avait contractée envers lui 3.

¹ Arch. cant., Reg. Not. Bernard Chausse, No 33.

² Arch. cant., Reg. Not. Jean Gruyère, Nº 69, p. 90.

³ Arch. cant., Reg. Not. Louis de Sinevey, No 42, p. 25.

Fribourg a toujours accueilli avec faveur les prédicateurs étrangers. En 1430, on fait venir de Vevey, le Frère Henri, Cordelier, prédicateur. Il s'agit, sans doute, du Frère Henri de la Baume, directeur de Sainte-Colette, fondatrice du couvent des Clarisses de Vevey ¹. Parmi les autres prédicateurs cordeliers de ce temps, outre le Frère Balthasar de Munsingen dont nous avons déjà parlé, nous trouvons Maître Jean Gaigneur ou Burlin. En 1441, ce dernier reçut du Conseil 4 florins valant 116 sols, pour avoir prêché à Fribourg pendant quatre semaines. En 1444, Frère Surer accompagne comme aumônier la troupe de l'expédition de Bresse contre les Ecorcheurs ². En 1434, il est question d'un bachelier de l'Ordre des Cordeliers, qui promulgua les indulgences pour ceux qui contribuèrent à la bâtisse de la ville de Romont incendiée.

A côté des travaux du saint ministère, les Frères s'adonnaient encore à différentes occupations 3. Et d'abord, la copie des manuscrits. Le Frère Gérard de Franconie, qui appartient à la période précédente, puisqu'il vivait en 1410, a écrit le manuscrit qui contient : 1° Le livre des Rois; 2° le Miroir de Souabe; 3° la Handfeste de Fribourg. Ce manuscrit qui existe encore aux Archives cantonales, est d'un grand mérite calligraphique. C'est, dit le savant professeur Matile de Neuchâtel, un épais in-folio d'un très grand format, dont les lettres sont tracées avec un talent et un art remarquables, et les pages ornées de charmants dessins avec les couleurs les plus vives et les mieux conservées.

Le P. François Gruyère a transcrit le célèbre traité de morale de Roye, archevêque de Sens, connu sous le nom de Doctrinal de Sapience. Ce manuscrit, en français du temps, se trouve encore à la bibliothèque du couvent. En 1453, le Frère Erhard reçut du Magistrat 6 liv. 18 sols, 3 deniers pour faire l'Arbre Radix Jesse et pour le peindre 4. Un autre Frère, Vernher Scherer, faisait des travaux de menuiserie pour la Maison-de-Ville. Il reçut de ce chef, en 1422, 4 liv. 16 sols, pour

¹ *Ibid.*, Compt. Trés. 55 (9 fév. 1430–16 juin 1430). Messagers à pied : « A Rolet Rüschy envoyé à Vivey pour chercher le Frère Henri le prédicateur, pour 3 jours 21 sols. — Pour les dépens faits par le dit prédicateur, 11 sols. » Vins d'honneur : « Le Frère Henri, Cordalley, 3 pots de Clarey et 3 pots de vin = 13 sols, 6 deniers. »

² Cf. Daguet, Histoire de la Seigneurie de Fribourg, p. 83. — BERCHTOLD, op. cit., I, p. 274, 275.

³ Cf. Daguet, Coup d'œil sur le mouvement intellectuel de Fribourg au XV^{me} s., dans Arch. et mém. de la Soc. d'Hist. du Canton de Fribourg, t. II, p. 188 ss.

⁴ Arch. cant., C. Trés., 102.

faire en chêne les cadres de 12 fenêtres 1. Un autre religieux est vitrier et exécute, en 1447, également des travaux pour la Maison-de-Ville 2.

Nous trouvons à cette époque un religieux de Fribourg, Rodolphe Gruyère ³, avec le titre d'Evêque d'Hébron. Il était de l'obédience de l'antipape Félix V et probablement évêque suffragant ou auxiliaire de Lausanne ⁴. En 1440, ce prélat conféra la prêtrise, en l'église de Saint-Nicolas à Fribourg, à Jean Fontanelli de Bulle, diacre, qui était muni de lettres de dispense des Pères du Concile de Bâle. L'évêque d'Hébron avait sa maison à Fribourg, devant l'église de Saint-Nicolas. En 1442, nous le trouvons dans la suite de l'empereur Frédéric à Fribourg ⁵. Il mourut en 1447, comme l'indique le livre des anniversaires du couvent. Il s'est conservé à la bibliothèque du monastère (N° 58), une espèce de rituel ou cérémonial pontifical, qui a servi à Rodolphe Gruyère ⁶.

Le couvent eut à cette époque une visite princière. L'empereur Frédéric III de la maison d'Autriche arriva à Fribourg le 8 octobre 1442 et il y fit un séjour de dix jours 7. La bourgeoisie fut réunie dans l'église

- 1 Ibid., C. Trés., 40.
- ² Ibid., C. Trés., 90.
- 3 Cette famille Gruyère compta trois membres au couvent: François, Rodolphe et Guillaume. Ce dernier, fils du notaire et chroniqueur Jean Gruyère, prit l'habit le 28 sept. 1453. « Vigilia festi b. Michaelis Archangeli Villiermus filius meus intravit claustrum religiosorum et venerabilium fratrum Minorum Friburgi, et die festi b. Francisci indutus fuit habitu conventuali seu ordinis. Et crastina die ipsius festi b. Francisci in honore Dei et gloriosissime Virginis Marie ejus matris et beati Francisci factum fuit magnum festum et convivium in aula claustri. Nota est etatis octo annorum in octava die Novembris proxime venturi. » Chronique de Jean Gruyère d'après Büchi, Hans Greierz und seine Annalen, p. 39. Cf. aussi Büchi, Die Chroniken und Chronisten von Freiburg in Uechtland. Il y a, p. 315, une lettre du Conseil du 15 nov. 1455 au Provincial des Cordeliers lui demandant grâce pour Frère Guillaume Gruyère, qui a quitté le couvent de Fribourg sans permission, mais avec l'habit de l'Ordre, et qui implore son pardon. Rodolphe Gruyère est peut-être identique avec Frère Rolet de Gruyère qui était déjà au couvent de Fribourg en 1404.
- ⁴ Sur les évêques suffragants de Lausanne, voir Eubel, Hierarchia catholica medii aevi, II, p. 307.
- ⁵ Rüegg, op. cit., p. 20. L'auteur n'a pas su de quel évêque il s'agissait parce qu'il a lu, par erreur, « Bron » au lieu de « Ebron ».
- ⁶ On y lit, en effet, au commencement : « Forma sive modus examinandi clericos et alios ad minores et sacros ordines ordinandos. Item fiat ista examinatio antequam procedatur ad ordinationem : Nos Rodulphus permissione divina episcopus Ebronensis generales ordines celebrare ad presens in presenti ecclesia in missarum sollempniis intendentes de licentia reverendi in Christo patris ac domini N... » Ce cérémonial est incomplet, il y manque le commencement et la fin.
- ⁷ P. NIC. Rædlé: Voyage de Frédéric IV en 1442 (Revue de la Suisse catholique, V. N° 3) et König Friedrich III (IV) in Freiburg im Jahre 1442 (Indicateur d'Antiquités suisses, 1872, N° 3). FERD. Rüegg, op. cit.

des Cordeliers pour lui prêter hommage. On logea l'empereur dans la maison la plus rapprochée du cloître. Au couvent même fut installée une partie de sa suite avec sa chancellerie. On avait ouvert une porte au mur du jardin de la maison du notaire Jean Gruyère où logeait l'empereur, pour que celui-ci pût communiquer directement avec le monastère. Plus tard, la maison passa à Nicod Dinchelli (Tinguely) 1, et, en 1467, le Gardien Jean Joly exigea de ce dernier « qu'il fit clôre et emmurer les dits huys comme n'y devant pas être et n'étaient pas des appartenances de la dite maison... car les dits huys qui jadis furent emmurées et closes avaient été ouvertes par le commandement de Messeigneurs du Conseil de cette ville, au temps que notre seigneur le roi des Romains s'y fut pour aisance de sa court qu'il tenait en la dite cloître. » Nicod Dinchelli, par sentence arbitraire du 6 octobre 1467, fut condamné à fermer « cet huys au mur du curtil de sa maison affrontant au cimetière du dit couvent, par lequel huys l'on pouvait entrer et saillir en toute heure, qui était grand dommage et préjudice au dit cloître, car, par là il était tout ouvert 2 ».

Nous avons vu plus haut les mesures prises en 1413 contre les Béguines infidèles à leur vocation. Cependant, les quatre maisons de Béguines continuèrent leur existence à Fribourg, jusqu'en 1446. Le 24 juin de cette année, la maison des Béguines de « chez domp Christin », à la rue de Morat (rue actuelle de la Préfecture), fut vendue par les Cordeliers à Jean Chaussi, bourgeois de Fribourg, pour le prix de 220 livres. Les Cordeliers font cette vente, est-il dit dans l'acte, pour l'utilité du couvent, spécialement pour le couvrir en tuiles, et avec l'autorisation de leurs deux avoués, Pierre d'Englisberg et Pierre de Corbières 3.

Après 1446, il n'y eut plus que trois maisons de Béguines : « Eis covent », derrière Notre-Dame, avec huit Sœurs ; les Béguines du libre Esprit en l'Auge, au nombre de cinq, et les Augustinesses en l'Auge, également au nombre de cinq. Mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de Béguines vivaient isolées ⁴.

¹ La maison de Jean Gruyère, plus tard à Nicod Tinguely, s'élevait à l'endroit où le capitaine Antoine de Reynold bâtit en 1628 l'hôtel qui appartint plus tard à la famille Fégely, de Vivy.

² Arch. Conv., 264. Cf. aussi Daguet, *Histoire de la Seigneurie de Fribourg*, p. 82., où se trouvent quelques détails sur le séjour de l'empereur à Fribourg.

³ Arch. cant., Reg. Not. P. Faulcon, No 50, p. 156.

⁴ On trouve les noms des Béguines de la première maison dans : FERDINAND

L'église des Cordeliers a conservé une œuvre d'art de cette époque : c'est le Christ à la colonne, portant la date de 1438, avec les armes des Mossu et des Krumenstoll ¹.

CHAPITRE V

Les troubles politiques de 1447-1452 et le couvent des Cordeliers ².

Les partis à Fribourg. — Guillaume d'Avenches et Antoine de Saliceto. — La guerre contre Berne et la Savoie. — Le duc Albert d'Autriche à Fribourg. — Les prisonniers à Fribourg en Brisgau. — Le droit d'asile au couvent. — Fribourg à la Savoie. — Réception des princes de Savoie au couvent des Cordeliers.

Fribourg était arrivé à un moment décisif de son histoire. Les liens qui rattachaient cette ville à la maison d'Autriche s'étaient peu à peu relâchés, à cause de l'éloignement de ses souverains et de leur indifférence ou impuissance à la protéger contre ses ennemis. La fameuse guerre de Zurich, qui avait éclaté en 1440 et qui désola la Suisse pendant près de dix ans, démontra clairement combien la position de Fribourg était fausse. Requis d'un côté par l'Autriche de marcher à son secours en Argovie, invité d'autre part par ses combourgeois de Berne à se joindre à eux pour combattre l'ennemi héréditaire, ce n'est qu'à force d'habileté que Fribourg put garder, pendant quelque temps, une certaine neutralité. Cependant, le parti autrichien, qui avait dans la ville des chefs audacieux, commençait à s'agiter sérieusement. Entraînée par ce parti, la communauté, réunie aux Cordeliers, défendit, sous peine de mort, de porter secours aux Bernois. Différentes autres raisons, telles que l'héritage de Loysa Rich convoité par Berne et Fribourg, le meurtre du bourreau de Berne dans une auberge de la Planche, à la foire de mai 1446, envenimèrent encore le différend entre les deux villes.

Buomberger, Bevölkerungs- und Vermögensstatistik in der Stadt und Landschaft Freiburg um die Mitte des 15. Jahrhunderts, p. 184 et le nombre des Sœurs des deux autres maisons, ibid., p. 150, 151 et 175, 176. Ce travail a paru dans Freiburger Geschichtsblätter, 6^{me} et 7^{me} années (1900).

- ¹ Voir dans Fribourg artistique, 1901, 2me cahier, Etude de Mgr Kirsch.
- ² Pour les événements généraux nous suivons : Daguet, Histoire de la Seigneurie de Fribourg, p. 84 ss.; Berchtold, op. cit., I, p. 281 ss.; Büchl, Freiburgs Bruch mit Oesterreich, sein Uebergang an Savoyen. Ce dernier ouvrage est le meilleur guide pour bien comprendre les événements de cette période troublée.

Les relations de Fribourg avec la Savoie, qui avaient été bonnes jusqu'alors, commencèrent aussi à se gâter par les prétentions du duc de Savoie, qui voulait rendre Fribourg solidaire des mauvais traitements qu'un de ses chambellans avait reçus à Diessenhofen d'un vassal du duc d'Autriche, et le duc avait, à cet effet, mis le séquestre sur les biens et marchandises que Fribourg possédait à Genève et dans le pays de Vaud.

Les choses en étaient là, lorsque la mauvaise foi de Guillaume d'Avenches et d'Antoine de Saliceto précipitèrent les événements.

Guillaume d'Avenches, issu d'une famille noble de la ville d'Avenches, était l'un des plus riches bourgeois de la ville de Fribourg. Vassal du duc de Savoie, il possédait de nombreuses propriétés dans les environs de la ville. Reçu bourgeois en 1416, il avait déjà parcouru une brillante carrière militaire et diplomatique lorsque, à la Saint-Jean 1445, il fut élu avoyer de la République dans l'église des Cordeliers. Mais accusé de vendre la justice et d'ouvrir à prix d'argent les portes de leurs cachots à des coupables que la loi confiait à sa garde, il fut dénoncé par les bannerets, saisi et jeté en prison à la Tour rouge (20 Avril 1446). Une foule de seigneurs étrangers, l'Evêque de Lausanne et même l'Etat de Berne intercédèrent en sa faveur. On se contenta donc de le destituer de ses charges et de lui donner la ville pour prison. Plus tard, on lui permit de sortir de la cité pour vaquer à ses affaires, mais en exigeant le serment solennel qu'il ne chercherait ni à s'évader ni à se venger.

Il n'est pas douteux que Guillaume d'Avenches n'ait été en relation avec les Frères Mineurs. Dans l'ancien livre des Anniversaires, au 6 février, sont inscrits les noms de plusieurs membres de la famille d'Avenches. En premier lieu, ceux de Guillaume d'Avenches lui-même et son épouse Loysa lesquels ont donné au couvent 20 livres; puis, suivent les noms de la Dame de Columbi, femme d'Othon d'Avenches, qui a donné 30 livres, et de deux donzels, Ulrich d'Avenches avec 23 livres et Othon d'Avenches avec 30 livres.

Réfugié à Romont, Guillaume commença contre Fribourg une guerre de partisans d'autant plus dangereuse qu'il avait des amis dans la place, entre autres Antoine de Saliceto son beau-frère, recteur de la fabrique de Saint-Nicolas, avoué du couvent des Cordeliers et des Béguines.

Cette famille de Saliceto a eu des rapports suivis avec les Cordeliers. Othon de Saliceto, probablement le père d'Antoine, était déjà avoué du couvent en 1414 et 1423 ¹, et il avait fait différentes fondations dans l'église du monastère. D'un autre côté, le couvent devait à Antoine la somme de 133 livres laus. C'est pourquoi, le 6 avril 1441, un arrangement fut conclu entre les deux parties par lequel Antoine remet au couvent les 133 livres et le couvent fera célébrer pendant cinq ans et six mois quatre messes par semaine pour son père et ses ancêtres ².

Dans l'ancien livre des Anniversaires se trouvent notés au 4 juillet les anniversaires de Jean de Saliceto, d'Antonie femme d'Othon de Saliceto, de François et de Jean, tous deux fils du même Othon. Ils ont légué chacun la cense d'une livre.

Dans la sentence arbitrale prononcée le 29 janvier 1451 par l'avoyer de Berne, Henri de Bubenberg, sur les prétentions d'Antoine de Saliceto contre Fribourg, Antoine est tenu, entre autres, de rendre ses comptes comme recteur de la fabrique de Saint-Nicolas et avoué du monastère des Cordeliers, quand Fribourg l'exigera 3.

Pendant toute l'année 1447, Fribourg eut à se défendre des embûches, des trahisons et des brigandages des partisans de Guillaume d'Avenches et d'Antoine de Saliceto, soutenus plus ou moins ouvertement par le duc de Savoie. Le duc d'Autriche, que Fribourg appela à son secours, se contenta d'envoyer deux officiers, Meyer et Pierre de Mörsberg, pour commander les Fribourgeois. Le 29 septembre 1447, la communauté de Fribourg prêta serment dans l'église des Cordeliers au capitaine Meyer, qui, à son tour, s'engagea aussi par serment envers la cité 4.

Cependant, Fribourg s'était vu forcé, le 17 décembre 1447, de déclarer la guerre à la Savoie. Berne, lié par ses traités avec le duc de Savoie, fit cause commune avec lui, de sorte que la position de Fribourg devint bientôt critique. Le 28 mars 1448, les soldats fribourgeois qui revenaient d'une expédition victorieuse dans le baillage de Grasbourg furent surpris près du Gotteron (à la Neumatt 5, non loin de Tasberg) par les Savoyards et les Bernois et perdirent près de 250 hommes. Ce fut un grand deuil à Fribourg : le jeudi, 1er avril, les magistrats firent célébrer un service solennel pour ceux qui étaient tombés sur le champ de bataille et fondèrent des anniversaires pour eux à Saint-

Arch. cant., Reg. Not. Ulrich Manot, 21, p. 133b et vol. XXV, p. 153b

² Voir plus haut, p. 111.

³ Fontaine, Collection diplomatique, t. XIII, p. 222.

⁴ FONTAINE, op. cit., t. XII, p. 182.

Le nom de Neumatt s'est conservé jusqu'à nos jours,

Nicolas, à Notre-Dame, à Saint-Jean et aux Cordeliers. Cet anniversaire est ainsi noté dans l'ancien livre : « Nous sommes tenus de célébrer l'anniversaire de ceux qui sont morts dans la guerre le dimanche de Quasimodo. Pour cela, la ville de Fribourg nous donne annuellement 15 sols de cense dont 10 se partagent entre les Frères et les 5 autres sont au couvent. »

Le 27 juin 1448, la bourgeoisie assemblée dans l'église des Cordeliers, en présence des envoyés du roi de France et du duc de Bourgogne, prêta serment sur la sainte Hostie d'obéir à ses chefs militaires et civils et de continuer la guerre jusqu'à la dernière extrémité, se confiant dans le secours du duc d'Autriche ¹.

Dans les comptes du trésorier Nicod Bugniet, 1448, on trouve la mention suivante : Ouvrages en fer. On fit d'autres serrures au couvent des Cordeliers afin que, dans ce temps de guerre, on pût librement y entrer et en sortir pendant la nuit comme pendant le jour. Probablement, ajoute Fontaine, que les anciennes serrures étaient faites de manière à ne pouvoir être ouvertes que depuis l'intérieur.

La paix de Morat (1448) vint mettre fin aux hostilités. Mais cette paix était trop humiliante pour Fribourg pour être de longue durée. Trois partis ou factions déchiraient la malheureuse cité : le parti autrichien qui comptait de nombreux partisans parmi les paysans allemands, ensuite le parti qui penchait pour la Savoie et un troisième parti qui prétendait garder la neutralité entre les deux autres. Mais ce qui mettait le comble aux dissensions, c'était le manque d'argent pour payer les frais et impositions de guerre, et, par là, la nécessité de lever des impôts onéreux.

Cédant aux instances des Fribourgeois, le duc Albert se décida à se rendre à sa bonne ville de Fribourg au mois d'août 1449. Il arriva dans cette ville le 1^{er} août, avec une suite de 200 chevaux. Reçu avec la plus grande pompe, il fut logé au couvent des Cordeliers, restauré pour la circonstance. On avait déposé à la porte du cloître : 50 muids d'épeautre, 200 muids d'avoine, 60 muids de vin, 20 bœufs gras, 200 moutons, 3,000 gallines (poules), 2 bacons salés (lard), 60 livres de beurre, une schybe de sel, 36 torches de cire et 36 livres de coriandre ². Mais, jugeant le cadeau insuffisant, Albert exigea encore des suppléments considérables.

¹ Вüсні, ор. сіt., р. 31.

² Ruegg, op. cit., p. 29 ss. et p. 52 ss.

Le réfectoire du couvent ne fut, paraît-il, pas toujours assez spacieux pour héberger les hôtes du duc, car on lit dans les comptes des trésoriers : Cadeau fait au duc Albert en 1449, pour les deux bœufs qu'Ullischy Adam procura et qui furent mangés dans le verger des Cordeliers, 25 livres, 10 sols ¹.

Nous ne continuerons pas le récit du séjour du duc Albert à Fribourg qui dura jusqu'au 4 novembre 1449. On sait qu'il emmena prisonniers à Fribourg-en-Brisgau un certain nombre de membres du Conseil. Comme les derniers prisonniers à Fribourg-en-Brisgau, Guillaume Felga, avoyer, Jacques de Praroman, ancien avoyer, Pierre d'Englisberg, Nicod Bugniet, attendaient le dernier mot de l'archiduc Albert pour être mis en liberté, arrivèrent le Custode et le lecteur des Cordeliers de Fribourg en Uchtland, le lecteur d'Haguenau avec deux notables Cordeliers de Hongrie « disnarent avec eux, ayant joie avec eulx de leur libération ² ».

Par un traité signé à Innsbruck le 4 mars 1450, Albert d'Autriche céda à son cousin Sigismond, Fribourg et ses autres possessions dans nos contrées. La nouvelle en arriva à Fribourg le 14 mars 1450. Le lendemain, la communauté étant réunie aux Cordeliers pour prêter serment à son nouveau maître, un tumulte affreux éclata dans l'assemblée. L'avoyer Monstral et son lieutenant Thuring de Hallwyl se déchaînèrent contre les anciens gouvernants, les qualifiant de traîtres. D'autres menaces furent proférées contre les anciens magistrats qui, ne se croyant plus en sûreté à Fribourg, cherchèrent un refuge dans les villes savoisiennes du voisinage : Morat, Romont, Payerne. Le nombre de ces réfugiés se monta bientôt à 80, et, à la fin du mois de juin 1450, il s'élevait à plus de 400.

Le 4 juin 1450, un habitant de Fribourg, se rendant à Morat pour affaires, fut assailli en chemin par huit hommes de la ville et de la campagne qui le terrassèrent, le dépouillèrent de son argent et l'auraient jeté dans la Sarine, sans l'intervention de passants charitables. Les huit coupables rentrèrent en ville et auraient été arrêtés s'ils ne s'étaient réfugiés aux Cordeliers. On respecta l'inviolabilité de l'asile, mais on le bloqua de toutes parts en y plaçant des sentinelles tant du côté du Grabensaal que du côté de la ville. Le 7 juillet, six des coupables promirent de se rendre et de ne pas quitter le couvent jus-

¹ Arch. cant., Comptes Trés. (Jacques Arsent).

² FONTAINE, Coll. dipl., XIII, p. 69. — Chronique Rudella,

qu'à ce qu'une décision eût été prise à leur sujet par le duc Sigismond. On ne sait ce que sont devenus les deux autres ¹.

Daguet raconte la chose un peu différemment. L'un des réfugiés de Morat, dit-il, le cordonnier Guillemin, étant venu à Fribourg pour ses affaires ², est assailli au Creux du Loup, près de la Sonnaz, par huit hommes du parti autrichien et serait resté sur le carreau sans l'intervention courageuse de quelques personnes. Traqués par la force armée, les meurtriers trouvèrent asile au couvent des Cordeliers, où leurs adhérents leur apportent à manger, et avaient la hardiesse de se produire au public, l'arbalète tendue et au mépris de la défense formelle des Deux-Cents.

L'année suivante, le sautier Schacher, qui s'était aussi réfugié aux Cordeliers pour quelque délit, y fut gardé par trois hommes à qui l'on paya 46 sols ³.

En février 1451, l'on découvrit une conjuration tramée à Vogelshaus en faveur du parti autrichien. Les principaux conjurés furent condamnés à mort et exécutés le 15 février. Les conjurés prenaient le mot d'ordre à Rheinfelden, résidence de Thuring de Hallwyl, ancien commandant autrichien de Fribourg et d'autres officiers autrichiens. Le 23 février, on fit une ordonnance d'après laquelle quiconque apercevrait quelque messager portant lettre ou autre chose, soit de Rheinfelden, soit d'autres lieux, devait le déclarer à l'autorité et lui faire remettre ces lettres. Le même ordre fut communiqué aux Cordeliers, qui, passant fréquemment d'un couvent dans un autre et parcourant tout le pays pour leurs quêtes, étaient souvent chargés de messages ou de lettres 4. Lecture fut faite de ce décret et d'autres encore aux paysans réunis dans l'église des Cordeliers, le 26 février.

Fribourg se voyant délaissé de son suzerain, le duc d'Autriche, et isolé au milieu de nombreux ennemis, se donna à la Savoie par le traité du 10 juin 1452, qui faisait à Fribourg des conditions très honorables.

L'année suivante, la ville fit une brillante réception au fils aîné du duc de Savoie, le prince de Piémont, plus tard Amédée IX. On fit arranger, aux Cordeliers, la Chambre de Maître Frédéric, pour y

¹ Вüсні, ор. cit., р. 193.

² Ici Daguet se trompe. D'après la lettre du Conseil de Fribourg au duc Sigismond, dans Büchi, op. cit., p. 193, c'est de Fribourg à Morat que se rendait la victime.

³ Arch. cant., C. des Trésoriers, 1451.

⁴ FONTAINE, Coll. dipl., t. XIV, p. 6. — DAGUET, op. cit., p. 113. — BERCHTOLD, op. cit., I, p. 333.

loger le prince. Il y eut plusieurs journées de charpentier, à 4 sols par jour. On y fit faire une cheminée dont la façon coûta six livres'; pour ce travail, l'avoyer Gambach a fourni 1,300 briques qui ont coûté 65 sols. On employa pour cette chambre 22 coupes de gips qu'on acheta de Jean Gambach pour 66 sols 1.

En 1469, Amédée IX, se rendant à Berne pour y renouveler l'alliance que la Savoie avait faite avec cette ville, s'arrêta à Fribourg. Il y arriva le samedi après l'Ascension (13 mai), en compagnie de son épouse Yolande, sœur de Louis XI. Les Fribourgeois les traitèrent splendidement. Le chevalier Faulcon fit préparer au duc un logement aux Cordeliers. On lit, à ce sujet, dans les comptes des Trésoriers ²:

« A Hans Horodrin, le charpentier, pour la façon d'un challie (bois de lit) et d'un banc tornet fait à la chambre de Maître Frédéric, 22 sols.

A Wernher, charpentier, pour tables, bois et façon, par marché fait avec lui par Jehan Mussili, 22 sols.

A Hans von Ribischi, pour 6 journées, et Henzman Velga... pour préparatifs aux Cordeliers, 15 sols.

A Pierre Bergeret... pour clous et orbets pris par ceux qui ont réparé aux Cordeliers et ailleurs, 5 sols.

A Conrad Imforst, pour pain... aux Cordeliers, et pour farine 58 sols; pour 21 journées de chappuis faites en la *cella* et *loyela* de Maître Frédéric, aux Cordeliers... 7 livres 6 sols.

A Jean Schorro, pour 5 journées pour appareiller aux Cordeliers pour la dite venue, 10 sols.

Pour orbets et clous employés aux courtines et aux bancs mis aux Cordeliers.

A Hans Fernig, pour ouvrages de serrurerie au logis de Monsieur et de Madame et aussi aux Cordeliers, 11 sols.

A Jacob Glaser, pour des fenêtres de verre faites aux Cordeliers contenant 135 cibles à 9 deniers la cible, summa 116 sols 3 deniers.

Au dit Jacob, pour les armes de notre très redouté Seigneur faites aux dites fenêtres, 20 sols. »

La visite du duc et de la duchesse de Savoie coûta à Fribourg 2,850 livres 5 deniers. 3 (A suivre.)

¹ Ruegg, op. cit., p. 41. — Arch. cant., C. Trés., 101, 102.

² Ruegg, op. cit., p. 57-68.

³ Voir aussi sur cette visite: DAGUET, op. cit., p. 127. — Ræmy, Chronique fribourgeoise, p. 156 et 548,